

## **CONTRAT ET CONDITIONS DE LOCATION DU CHALET / GITE HENRI MOUGENOT**

### **Entre:**

Ski Club de St Maurice/Moselle

**Nom du représentant :** Mr Fabrice MANGEL

Tel : 07 71 75 06 03 de la personne à contacter 1h avant votre arrivée.

**Adresse pour envoi des documents :** MANGEL SYLVIE, 5 Chemin de Longeligoutte  
88160 FRESSE SUR MOSELLE

### **Et:**

Nom du locataire responsable .....

Adresse .....

Ville et code postal.....

Tel .....

Mail.....

Nbre d'Adultes ..... Nbre d'enfants total :.....

Animaux admis sur demande avec supplément de 20 €

Le signataire du contrat doit présenter une attestation d'assurance de RC villégiature ( A demander à votre assureur )

Les soirées festives ne sont pas autorisées sauf sur demande au propriétaire

### **Il a été convenu :**

La location d'un chalet meublé et équipé, situé au Ballon d'Alsace pour la période :

Du ..... /..... /20.... à.....h..... au ..... /..... /20.... à .....h.....

Montant de la location :.....€ ( voir détail tarif sur le site )

### **A la réservation :**

Versement d'un acompte de 30% du montant total de la location par chèque ou virement (voir RIB, à imprimer avec le contrat) soit :.....€ dans un délai de 7 jours .

La réservation ne sera effective qu'à réception de ce règlement et du contrat dûment rempli et signé.

**Au plus tard :** 30 jours avant le début du séjour, soit le ..... /...../20.... , versement du solde de la location , soit.....€

Un chèque de caution d'un montant de 500 € vous sera demandé à la remise des clefs comme garantie contre d'éventuelles dégradations ou autres manquements volontaires ou non, de la responsabilité du locataire ainsi qu'une caution de 100 € pour le ménage .

Ces dépôts de garantie vous seront restitués à la fin du séjour, sauf retenue pour le remplacement d'objets ou matériel détériorés ou manquants ou état de propreté insatisfaisant

### **En cas d'annulation :**

Les vacanciers qui effectuent l'annulation au moins 60 jours avant la date d'arrivée obtiendront un remboursement à hauteur de 100 %. Les vacanciers qui effectuent l'annulation entre 30 et 60 jours avant la date d'arrivée obtiendront un remboursement à hauteur de 50 %. Si l'annulation est effectuée après les dates indiquées, les vacanciers n'obtiendront aucun remboursement.

**Le prix de la location comprend:** (l'eau, le gaz, le bois de chauffage pour l'utilisation des 2 poêles à disposition )

**Il ne comprend pas :** L'électricité qui fait l'objet d'une redevance particulière séparée (0,19 € le KW). Le locataire s'engage formellement à verser le mt de la consommation lors de son départ. Et la taxe de séjour qui est de 0,70 € par personne et par nuit et gratuit jusqu'à 18 ans

Le nombre maximum d'occupants est de 16 , nous acceptons sur demande jusqu'à 19 pers avec un supplément de 10 €/pers et jour.

### **Linge de maison :**

Torchons : Non fournis

Serviettes de toilette : Non fournies

Draps : Non fournis ou supplément de 10 € par personne

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

### **Le locataire s'engage à :**

1. A une occupation respectueuse des locaux .
2. A ne pas dépasser le nombre de personnes prévues au dit contrat.
3. A vérifier que son assurance Responsabilité Civile couvre les dégâts éventuels occasionnés par lui ou quelqu' autre occupant du chalet.
  
4. À se conformer au présent contrat de location. Le non-respect de celui-ci pourra entraîner des frais qui seront évalués à la seule discrétion du propriétaire et lui donnant droit de résilier immédiatement le dit contrat . Lors de cette éventualité, le propriétaire conservera toute somme qui lui aura été versée .
5. À utiliser les meubles et les objets dans le chalet loué à l'usage auquel ils sont destinés et aviser le propriétaire d'une quelconque défectuosité et/ou d'un bris d'équipements ou de meubles .
6. À ne rien jeter dans les lavabos, toilette, baignoire et douche de nature à obstruer les canalisations, à défaut de quoi les frais occasionnés pour la remise en service seront entièrement facturés au locataire.
7. À ne pas fumer à l'intérieur puisque le chalet loué est officiellement « non-fumeur ».
8. À permettre l'accès des lieux au propriétaire pour exécuter des travaux éventuellement nécessaires lors de votre séjour.
9. A verrouiller portes et fenêtres lorsque le chalet est sans surveillance .
10. A laisser, à son départ, les lieux ( chalet, terrain, meubles et accessoires ) dans le même état de propreté qu'à son arrivée . Dans le cas contraire la caution ménage sera retenue .

**Un état des lieux sera effectué à vos arrivée et départ .**

### **La commune de St Maurice/Moselle impose le tri sélectif des ordures ménagères :**

Sont mis à votre disposition les containers prévus à cet effet sur le parking en haut du chemin .

### **Le propriétaire s'engage à :**

- 1 - Garder en vigueur, et ce durant toute la durée de location, le minimum d'assurance prescrit par la loi.
- 2 - Louer le chalet propre avec ses équipements en bon état de fonctionnement.
- 3 - Aviser le locataire si, pour toute raison, le chalet ne peut être loué à la date convenue et lui rembourser au complet le dépôt versé.

**En cas de vol ou perte d'objets personnels, le propriétaire ne peut en aucun cas être responsabilisé.**

**Veillez imprimer ce contrat et le renvoyer signé et accompagné du chèque d'acompte.**

A St Maurice/Moselle      Le ...../...../.....      Signature accompagnée de la mention « Lu et Approuvé »

**LE LOCATAIRE**

**LE PROPRIETAIRE**